



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2016-2020

du Collège Bart

Juin 2017

Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* du Collège Bart a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 19 décembre 2016. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 21 décembre de la même année.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 20 juin 2017. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* constitue le quatrième plan de réussite du Collège Bart. Il fait suite à l'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2007-2012* (dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'en 2013) réalisée par la Commission en 2014. Pour l'élaboration de ce nouveau plan, le Collège a tenu compte des constats issus de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan précédent ainsi que de l'évaluation de son efficacité potentielle réalisée par la Commission en 2008. Le Collège a d'abord établi le portrait des principales mesures d'aide à la réussite déjà existantes. Il a ensuite dressé un portrait de sa situation en analysant différents indicateurs liés à la réussite.

En plus de deux annexes, le plan de réussite comprend cinq sections, soit le contexte d'élaboration, les champs d'orientation, la mise en œuvre, les cibles institutionnelles et la conclusion.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Pour élaborer son nouveau plan de réussite, le Collège a tenu compte de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan précédent et a procédé à l'analyse des caractéristiques de sa population étudiante et des données récentes sur les indicateurs de réussite. À travers cette démarche, le Collège a déterminé des enjeux concernant la qualité de la langue française, la fréquentation du centre d'aide en français, le soutien des étudiants ayant des besoins particuliers et les mécanismes de suivi du plan de réussite.

Les orientations et les objectifs

Le plan de réussite comprend sept objectifs, formulés en résultats attendus, reliés à la réussite, à la persévérance et à la diplomation. Le Collège prévoit mesurer la progression des résultats vers l'atteinte de ses objectifs en recourant à des indicateurs précis et pertinents qui lui permettront de porter un regard sur l'efficacité de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour chaque enjeu découlant de l'analyse de la situation, le Collège a déterminé les mesures qu'il compte mettre en œuvre en vue d'atteindre ses objectifs. Pour chacune d'elle, le Collège précise des moyens, les intervenants concernés ainsi qu'un échéancier. Les mesures sont également accompagnées de cibles et d'indicateurs en vue d'en assurer un suivi. Bien qu'il dispose de toute l'information nécessaire pour veiller à la mise en œuvre et au suivi des mesures prévues, le Collège ne précise pas par quel mécanisme il entend s'assurer d'une gestion efficace de l'ensemble des mesures. La Commission invite le Collège à préciser les responsabilités relatives à la planification et au suivi global des actions.

Le mécanisme de suivi des résultats

Un des enjeux soulevés par le Collège concerne le manque d'encadrement des mécanismes de suivi du plan de réussite. C'est pourquoi des mesures ont été prévues afin de former un comité de suivi et d'accompagner les différents intervenants dans la reddition de comptes en regard de la réussite. La Commission encourage donc le Collège à mettre en œuvre comme convenu un mécanisme de suivi des résultats de son plan de réussite de façon à suivre la progression du niveau d'atteinte de ses objectifs, à réviser son plan en fonction des résultats obtenus et à l'actualiser, au besoin.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan institutionnel de réussite 2016-2020* du Collège Bart comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du *Plan de réussite 2007-2012*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Claudia Pilote

COPIE CERTIFIÉE CONFORME